UNIVERSITÉ D'ORLÉANS







Projet Minerve

- Contexte du projet Minerve
- Délibérations sur les Dispositifs de bourses d'excellence de Master 1 et de Master 2 dans le cadre de Minerve.

Salon des Présidents Château de La Source





06 juin 2025

Pascal Andreazza

















Minerve, c'est quoi?



Un projet France 2030 « Recherche-Formation intégré » financé sur 10 ans pour :

Réinventer un modèle de formation pour la Recherche intégrant tous les acteurs :

- Enseignants-chercheurs et Enseignants des Formations
- Chercheurs, Enseignants-chercheurs, ITA/BIATSS des Laboratoires
- Personnels des services centraux et des services des Composantes















Pour

- Donner aux étudiants l'envie de la "Recherche", sur les thématiques phares des partenaires.
- Promouvoir des formations, des dispositifs innovants par/pour la Recherche à l'UO-UT-INSA CVL
- Amener les étudiants à cheminer vers une carrière dans la recherche et l'innovation en passant à terme par le **doctorat**.

Pourquoi?

- Moins de 20% des étudiants sortants de master s'engage dans la recherche et
- Moins de 10% vers le Doctorat, même issus des Masters « Recherche » (très hétérogène : entre 10 et 50%)

Malgré une communauté régionale « Recherche » très fournie





Le Modèle Minerve?

La solution proposée : un nouveau modèle de formation d'excellence

de la licence vers le doctorat. - « Graduate Program of Excellence Model: GPEx » basé sur des pratiques « innovantes »

Via les Parcours « Excellence Minerve » sélectifs et accompagnés

- Une sensibilisation à la recherche en Licence dés la 1^{ère} année : Under-GPEx (Parcoursup)
- Une **immersion** dans la recherche en Master : **GPEx** (Mon master et Etudes en France)
- Une participation forte en Doctorat : GPEx +













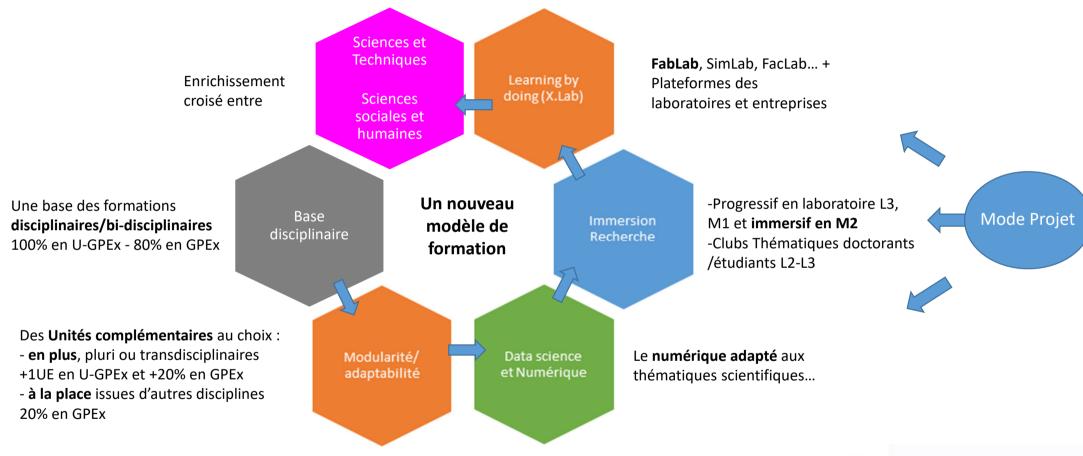








Le Modèle U-GPEx/GPEx





- Un compagnonnage scientifique et pédagogique
- Des projets collaboratifs multidisciplinaires issus des partenaires
- Sensibilisation précoce dés la licence (S2 -> S6)







X-Lab « Apprendre en Faisant »

Des Plateformes en semi-autonomie pour la Réalisation des projets

Fablab: Instrumentation



SimLab: Réalité virtuelle



MotorLab: Analyse de la motricité

FacLab: Production audiovisuelle et numérique

+ EcodataLab

+ Bases de données thématiques + Plateformes scientifiques







L'attractivité d'un Parcours excellence minerve?

- Une Formation précoce à la recherche dès la Licence
- **Une Immersion** progressive dans la recherche: les laboratoires
- L'Accès aux plateformes X-Lab et plateformes des labos
- L' Accès à des dispositifs innovants
- **De l'Inter, pluri** et **transdisciplinarité** (UE à la place et en plus)
- **Un lieu dédié** aux étudiants Minerve
- Un Parcours modulable et personnalisable
- **Des Thématiques** de recherche des partenaires
- Un diplôme universitaire supplémentaire DU « Minerve »
 - Des Bourses d'excellence en M1
 - Un financement d'immersion en laboratoire en M2
 - Opportunités de thèse de **Doctorat**









U-GPEx et GPEx en 2025

Parcours et formations : UFR ST, OSUC, UFR LLSH, UFR DEG à l'UO (bientôt Polytech/INSA-CVL)

Ouverture de parcours « Excellence Minerve U-GPEx » sur des formations en L1/L2 - L3

- Licence d'Informatique
- Licence de **Mathématiques**
- Licence de Physique
- Licence de **Géographie**

- Licence de Sciences de la vie
- Licence de Sciences de la Terre
- Double Licence Math-Physique
- Licence de Chimie

Orientation Recherche: 1 UE d'initiation à la recherche par semestre en plus S2-S3-S4-S5 + stage en laboratoire ou X-Lab S6 (voire stage en S4)

Ouverture de parcours « Excellence Minerve GPEx » sur des formations en M1/M2

- Master **Physique** Fondamentale et Applications PhyFA
- Master Mathématiques Appliquées, Statistiques MAS
- Master **Informatique** ARIAS
- Master STAPS EOPS
- Master **Sciences de la Terre** STPE
- Master **Sciences du vivant** BBS
- Master **Economie internationale IE**
- Master Sciences du langage
- Master **Géographie** GAED
- Master Chimie

M1 et **M2**

M1



Orientation Recherche: UE d'autres disciplines à la place + UE inter ou trans disciplinaires en plus + Projet collaboratif + Immersion continue en laboratoire



Implication des Labos

- Actuellement: 21 laboratoires volontaires UO (certains associés CNRS, BRGM, UT et/ou INSA CVL)
 - · Un référent par laboratoire
 - Une capacité d'accueil par niveau par labo : encadrement et conditions matérielles d'accueil
 - L'accès aux plateformes même pour les étudiants de Licence
- Minerve c'est aussi la Création du laboratoire SAPRèM « Sport, Activité Physique, Rééducation et Motricité pour la performance et la santé » (courant 2025)

Type d'Immersion Recherche:

- Etudiants de L2-L3 dans des clubs thématiques (doctorants)
- Etudiants en stage discontinue d'immersion en L3 (et en facultatif)
- Etudiants en projet collaboratif (M-DiLL) puis en stage recherche en M1
- Etudiants en contrat d'immersion continu en M2















Les objectifs :

- Etendre l'accueil sur les 25 labos de recherche UO ou conventionnés UO
- Intégrer les organismes BRGM et INRAE
- Etendre l'accueil sur des Laboratoires UT et/ou INSA-CVL







- **Bénéficiaires**: **Tout étudiant d'un parcours Minerve GPEx autorisé à s'inscrire en M2** par la commission de sélection Minerve GPEx **bénéficiera d'une bourse d'excellence**, sauf s'il est titulaire d'un autre financement équivalent d'un montant supérieur à 600€ par mois
- Montant et modalités de versement :
 - L'aide financière sera accordée pour **11 mois** et s'élèvera à **6000 €** (mensualisée sur 11 mois : 900€ de septembre à janvier inclus, puis 250€ de février à juillet).
 - Pour la période de stage de 6 mois effectué entre février et aout, cette bourse sera complétée de la gratification selon le montant en vigueur, qui sera prise en charge par l'établissement ou l'entreprise d'accueil.
- Nombres: L'enveloppe totale pour ces bourses et une partie des gratifications, s'élève à 3096 K€ (sur 7 ans de l'année 2025-26 jusqu'à 2031-32).







Modalités de remboursement de la bourse

Critères d'assiduités :

- -Dans le cas où l'étudiant présente des **absences injustifiées répétées aux unités de formation du parcours GPEx ou aux unités Minerve ou des absences injustifiées aux épreuves d'évaluation** du premier semestre, le montant de la bourse perçue devra être remboursé et la bourse sera suspendue.
- -Dans le cas où l'étudiant présente des absences injustifiées répétées aux unités de formation du parcours GPEx ou aux unités Minerve ou aux épreuves d'évaluation du second semestre, il devra rembourser l'intégralité de la bourse perçue.

La commission de sélection Minerve sera amenée à statuer sur la suspension ou le remboursement de la bourse.







- **Bénéficiaires**: Les étudiants « GPEx » sont sélectionnés sur candidature. **Tout étudiant** d'un parcours GPEx Minerve en M1 bénéficiera d'une bourse d'excellence, sauf s'il est titulaire d'un autre financement équivalent d'un montant supérieur à 600€ par mois
- **Nombres**: Les capacités d'accueil des parcours Minerve sont liées aux nombres de bourses prévues soit **400 au total** (**800 K**€ sur 7 ans de l'année 2024-25 jusqu'à 2030-31), et limitées par les capacités d'accueil des laboratoires.
- Montant et modalités de versement : 2000 euros en deux fois, de 1000 euros sur chaque temps:
 - au 1er semestre une fois l'inscription définitive au parcours GPEx validé administrativement et pédagogiquement.
 - au 2nd semestre une fois l'inscription pédagogique définitive au semestre du parcours GPEx validé.







Modalités de remboursement de la bourse

Critères d'assiduités :

- -Dans le cas où l'étudiant présente des absences injustifiées répétées aux unités de formation du parcours GPEx ou aux unités Minerve ou des absences injustifiées aux épreuves d'évaluation du premier semestre, le montant de la bourse perçue devra être remboursé et la bourse sera suspendue.
- -Dans le cas où l'étudiant présente des absences injustifiées répétées aux unités de formation du parcours GPEx ou aux unités Minerve ou aux épreuves d'évaluation du second semestre, il devra rembourser l'intégralité de la bourse perçue.

La commission de sélection Minerve serra amenée à statuer sur la suspension ou le remboursement de la bourse.





